



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil qui sera tenu mardi, le sixième jour du mois de février deux mille vingt-et-quatre, le règlement portant le numéro 299.012024, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation de compétences abrogeant tous les règlements antérieurs.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement 299.012024 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE DIXSEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-QUATRE.

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sophie Bélair Hamel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le DIXSEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-QUATRE entre huit et dix-sept heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT LE CE DIXSEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-QUATRE.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/ greffière-trésorière